

ASSEMBLÉE  
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Richard FERRAND**  
Député du Finistère  
Conseiller régional de Bretagne

**M. François REBSAMEN**  
Ministre du Travail, de l'Emploi et du  
Dialogue social  
101, rue de Grenelle  
75007 Paris

Le 09 mai 2014

Réf. AD 140509 01

Monsieur le Ministre,

J'ai été interpellé par des représentants des intermittents du spectacle qui, avec d'autres organisations professionnelles, s'inquiètent des conséquences de l'accord du 22 mars 2014 concernant la convention d'assurance chômage dont le texte final est soumis à votre agrément.

Si le maintien des annexes 8 et 10 garantit la préservation de ce régime, cet accord n'apporte pas les réponses attendues aux difficultés de précarisation des artistes et professions du spectacle qu'avait entraîné la réforme de 2003, et pourrait à terme les aggraver.

De nombreuses propositions ont été étudiées et présentées par les professionnels et représentants des employeurs, à travers un comité de suivi représentatif (SYNDEAC, CGT Spectacle, Coordination des intermittents et précaires...), dont le retour à la date anniversaire (12 mois pour 507 heures) ou l'augmentation significative du nombre d'heures d'intervention artistique (notamment dans le cadre scolaire) pouvant être prises en compte pour le décompte des heures d'intermittence.

Ces propositions n'ont toutefois pas été retenues *in fine*. Cela a conduit à une proposition de réforme déséquilibrée s'avérant, à terme, pénalisante. Ainsi les employeurs de spectacle culturel (domaine composé majoritairement de petites structures fragiles, compagnies indépendantes...) devront supporter une hausse de cotisations. De même, la mise en place d'un différé d'indemnisation, malgré les ajustements apportés ces dernières semaines, reste problématique pour des professions se caractérisant par de la discontinuité de l'emploi et la multiplicité des employeurs.

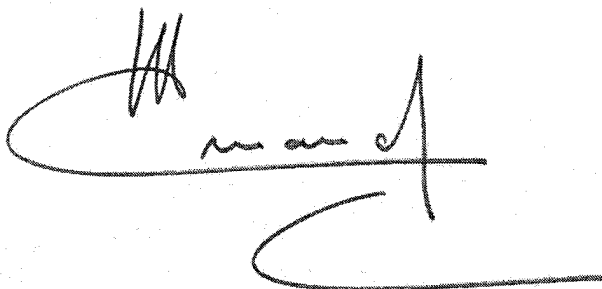
Cet accord n'apparaît pas à la hauteur d'une réforme progressiste et ambitieuse de l'intermittence pourtant si nécessaire à l'expression culturelle et artistique de notre pays. Nous ne pouvons que partager l'inquiétude des professionnels d'un secteur qui participe du rayonnement de la France, génère d'importantes richesses et crée de nombreux emplois.

Or, le texte qui sera définitivement adopté reflétera le modèle de société que nous voulons pour demain. C'est pourquoi une réforme, aussi impérative soit-elle, ne peut avoir pour unique objectif de faire des économies. Elle doit aussi être porteuse de justice et accompagner chacun équitablement, en veillant particulièrement à préserver les droits des plus précaires déjà durement frappés par la crise.

Aussi, je me permets de vous demander de ne pas agréer le texte de la convention Unédic qui sera soumis au Gouvernement dans les prochains jours.

Certain de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Richard FERRAND**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Ferrand', with a large, sweeping flourish underneath.